



Montréal, le 30 novembre 2015



Objet : Demande d'accès à l'information  
N/D : 10612.1.1.361

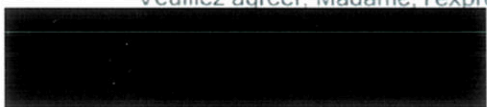
Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès.

En réponse à celle-ci, vous trouverez ci-joint les informations concernant les appareils de loterie vidéo (ALV), soit le nombre d'équipement par type d'établissement, au 31 mars 2015. Par ailleurs, nous ne pouvons pas vous donner accès aux informations telles que demandées, c'est-à-dire ventilé par établissement, puisqu'elles sont confidentielles en vertu des articles 21, 22, 23 et 24 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Nous vous invitons d'ailleurs à prendre connaissance des décisions suivantes de la Commission d'accès à l'information traitant de la confidentialité de ces renseignements : Gaétan Lefebvre c. Loto-Québec (89 02 08) - décision du 21 décembre 1989, Association de l'amusement du Québec c. Loto-Québec (94 12 37) - décision du 3 août 1995 et Palace Cabaret (9022-1672 Québec Inc.) c. Société des loteries vidéo du Québec Inc. & al (07 20 94 et 08 01 50) - décision du 5 mars 2009.

Vous pouvez toutefois en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Lynne Roiter  
Secrétaire générale et  
Vice-présidente - Direction juridique  
Responsable de la Loi sur l'accès à l'information

P.J.

**NOMBRE D'APPAREILS DE LOTERIE VIDÉO EN OPÉRATION  
VENTILÉ PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENT  
au 31 mars 2015**

	<b>2014-2015</b>	
	Nombre d'équipement	Nombre d'établissements
Bars et brasseries	<b>11 085</b>	<b>1 832</b>
Hippodromes	N/A	N/A
Salons de jeu	535	2
<b>TOTAL</b>	<b>11 620</b>	<b>1 834</b>